

**Résolution du 22 juin 2015 de Mme et MM. Laurent Leisi, François Bärtschi, Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Natacha Buffet-Desfayes: «Refusons l'occupation du Grütli!»**

(retirée par ses auteurs  
lors de la séance du 27 septembre 2016)

*PROJET DE RÉSOLUTION*

*Exposé des motifs*

Depuis le week-end dernier, l'immeuble de la Maison des arts du Grütli est occupé par un groupe baptisé «Stop Bunkers», qui squatte ce lieu culturel en toute impunité. Une trentaine de requérants d'asile déboutés se sont introduits dans ce bâtiment et refusent de rejoindre les locaux qui sont mis à leur disposition par l'Hospice général. Cette institution en charge de la politique d'asile dans le canton de Genève doit faire face à un afflux soudain et massif de réfugiés, qui nécessitent des conditions d'accueil moins confortables. Face à la pénurie de places due à la dégradation subite de la situation internationale, il a été demandé aux requérants d'asile déboutés, célibataires, de loger temporairement dans des abris de la protection civile.

Il n'est pas acceptable qu'un groupe politique instrumentalise des personnes et occupe un local public qui est ainsi détourné de sa fonction première.

Cette résolution réclame de la fermeté de la part du Conseil administratif et demande la libération de la Maison des arts du Grütli.

Considérant:

- qu'une trentaine de requérants d'asile déboutés ont occupé les locaux de la Maison des arts du Grütli parce qu'ils refusent de loger dans des abris de la protection civile;
- que la Maison des arts du Grütli ne répond pas aux normes sanitaires pour un séjour;
- que les habitants de ces abris sont instrumentalisés politiquement par certains groupes;
- qu'il n'est pas tolérable qu'un local municipal soit squatté,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de rendre la Maison des arts du Grütli à sa vocation de lieu culturel;
- de diriger les requérants d'asile déboutés vers les lieux que l'Hospice général met à leur disposition;
- d'éviter que les édifices municipaux soient squattés.